

Direction générale des finances publiques

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

**Arrêté du 5 septembre 2017 portant nomination à la chambre nationale de discipline et à la commission nationale chargée de l'examen des demandes d'autorisation d'inscription au tableau de l'ordre des experts-comptables**

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,  
Vu l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable, notamment ses articles 7 *bis* et 50;

Vu le décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable, notamment son article 88,

Arrêtent:

Article 1<sup>er</sup>

Mme Bernard (Carine) est nommée membre suppléant de la chambre nationale de discipline de l'ordre des experts-comptables instituée par l'article 50 de l'ordonnance du 19 septembre 1945 susvisée, pour siéger en qualité de représentant du ministre de l'économie et des finances, en remplacement de Mme Mangas (Christine).

Article 2

Mme Bernard (Carine) est nommée membre titulaire de la Commission nationale instituée par l'article 88 du décret de 2012 susvisé, pour siéger en qualité de représentant du ministre de l'économie et des finances, en remplacement de Mme Mangas (Christine).

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 5 septembre 2017.

Pour le ministre de l'économie et des finances  
et par délégation :

*La sous-directrice des professionnels  
et de l'action en recouvrement,*

V. RIGAL